

Délibération 2022/44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 6 octobre 2022**

Date de la convocation : 30/09/2022
Date d'affichage : 30/09/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants par procuration : 3
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : CONVENTION COMMUNE DE CANET – FORMATION PROFESSIONNELLES PSC1

L'an deux mil vingt-deux et le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFAE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL,

Absents excusés : Magalie BILHAC,

Quorum : 14/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention de la commune de Canet concernant une formation de professionnalisation dispensée par leurs services.

Une session de formation de Prévention aux Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) peut être organisée pour les agents communaux au prix de 70€ par personne.

Elle précise que 6 agents seraient concernés (1 par service) et que le document hygiène et sécurité rend obligatoire l'organisation de formation aux premiers secours des agents.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE à l'unanimité la convention de formation professionnelle avec la mairie de Canet ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 13/10/2022
034-213401979-20221006-DE_2022_044-DE